

Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2011

Le Samedi 19 Février 2011

Accueil Général :

- Le Président ouvre la séance à 18h15, devant 39 personnes présentes dans la salle de la maison interprofessionnelle de Tardets-Sorholus.
- Le Président demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour les personnes ayant œuvré pour la pêche en Haute-Soule en leur dédiant l'assemblée du jour, tout particulièrement M. Erriguible - M. Larrandaburu - M. Grandidier.
- Le Président effectue un bref rappel historique du combat mené pour créer l'association en remettant dans son vrai contexte l'action menée suite aux différentes interprétations diffamatoires relayées notamment par voie de presse.
- La parole est donnée au Maire de Tardets qui accueille de façon chaleureuse l'assistance.
- Des remerciements sont alloués aux journalistes et au Président de la Fédération de Pêchepour leur présence.

Rapport Financier :

- Le rapport financier est présenté par le Trésorier de l'association, Gabriel SAGASPE.
- Ce compte est dans la foulée validé par le commissaire aux comptes, Jean-Pierre Larrandaburu.
- Ce compte est mis au vote et adopté à l'unanimité par les membres de l'association présents.

Généralités :

- Le trésorier ne manque pas de remercier les entreprises et communes donatrices.
- Le Président rappelle aux membres la disparition des redevances piscicoles : Une question est posée au Président de la Fédération M. Dartau sur le devenir de cet argent. M. Dartau explique que cet argent est actuellement dans les mains de l'UNPF et que la Fédération fait son possible pour le récupérer. Il explique à l'assemblée qu'à la perspective d'une récupération par la Fédération de cet argent, le C.A de la Fédération a voté un dispatching : 40% AAPPMA - 20% Fédé - 40% Bassin Versant.

Une discussion vive est alors entamée à ce sujet entre M. BOSOM et DARTAU, le premier estimant que 100% des ces redevances doivent revenir à l'AAPPMA gestionnaire du domaine impacté, le second estimant qu'il n'est que le relais du C.A de la Fédération.

- Dans la foulée un point financier est à nouveau soulevé par le Président de l'AAPPMA, avec la nullité des aides allouées par la Fédération à l'association sur l'exercice 2010. La question du financement de l'association via la caisse de réciprocité de la Fédération en 2011 est posée à M. Dartau.

M. Dartau explique que rien n'est décidé à ce jour, que le C.A de la Fédération devra statuer sur la répartition de la caisse de réciprocité entre toutes les AAPPMA réciprocitaires du département.

À nouveau un débat vif s'engage, Clément BOSOM estimant que l'AAPPMA doit être considérée au même titre que les autres du département, M. DARTAU estimant qu'il se pliera à la décision du C.A de la Fédération avec une possibilité non cachée de diviser en deux le montant alloué jusque-là à l'AAPPMA du Pays de Soule.

Clément BOSOM s'oppose catégoriquement à cette éventualité.

- Nicolas CURUTCHAGUE prend la parole pour rappeler aux membres comment est distribué, depuis la nouvelle loi sur l'eau de 2008, l'argent de leur permis :

20% pour l'association

29% à UNFP

24% à la Fédération

12% à la caisse de réciprocité

15% à l'agence de l'eau

Il explique que, par exemple pour l'année 2009, 12 621 permis ont été vendus dans le 64 soit une manne financière de 241 565.94 € partie à Paris (UNPF) pour éventuellement financer des projets fédéraux. Il exprime son irritation en estimant qu'il est inadmissible que la Fédération ampute financièrement comme aujourd'hui les AAPPMA pour des projets alors que tant d'argent, celui des pêcheurs, est « disponible » à Paris.

Rapport Moral :

Le bilan des actions menées est effectué par Clément BOSOM et Nicolas CURUTCHAGUE :

- Bilan de la vente des permis 2011, en remerciant les dépositaires :

Majeur : 240

Femme : 9

Mineur : 51

Vacance : 28

Journalière : 50

- Bilan de l'alevinage :
70 000 truitelles alevinées sur les cours d'eau du bassin versant
200kg de truites adultes sur les parcours enfants (Ossas & Larrau & Tardets & Licq)
- Lutte contre les cormorans et les visons d'Amérique
- Journées d'initiation pour les enfants de l'école de Sainte Engrâce
- Participation à la pêche de sauvetage du canal de fuite du Moulin Datto
- Suivi de travaux (vidange lacs d'Iraty, travaux du SIGOM, l'après Xynthia)
- Garderie
- Rencontres diverses (réunions et rencontres)

Le bilan moral est adopté à l'unanimité par les membres de l'association présents.

<p><u>Perspectives 2011 :</u></p>
--

- Deux parcours enfants supplémentaires seront créés à Alçay et Sainte-Engrâce
- Modifications règlementaires :

Réserve du Moulin Datto : La réserve du Moulin Datto est allongée de 50 mètres, en amont de la digue, jusqu'au parking du Café Alfitcha.

No-Kill : Le No-Kill est maintenu en amont du pont d'Alos, la partie aval du pont d'Alos est autorisée avec un nombre maximal de captures de truites fixé à 3.

Parcours enfants : Le nombre maximal de captures de truites est fixé à 4.
- La réfection générale du panneautage sur tous les parcours et réserves sera effectuée.
- Un site internet réalisé par Alain Létrange sera mis en ligne.
- Un combat pour la récupération de notre dû (redevance piscicole) sera mené tout au long de l'année.

La séance est levée à 19h45.